

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE 8 MAI 45-GUELMA

Vice Rectorat du Développement, de la Prospective et de l'orientation

Avis d'attribution provisoire de marché
Appel d'offres National Ouvert n° 03/VRDPO-UG/2009

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret présidentiel n° 02/250 du 24/07/2002, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics. L'université de Guelma informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres n° 03/VRDPO-UG/2009 paru respectivement dans les quotidiens EL ACIL ET AKHR ESSAA du 02/12/2009, qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, la procédure d'évaluation selon la réglementation des marchés publics a donné les résultats suivants :

Lot	Soumissionnaire Retenu	Délai	Montant de l'offre corrigé en TTC	Note finan (sur 45 pts) + Note tech (sur 48 pts)= Note globale
1	Aucun soumissionnaire=lot déclaré Infructueux			
13	Une seule Offre, jugée non satisfaisante= lot déclaré Infructueux			
14	Aucun soumissionnaire= lot déclaré Infructueux			
16	PHYWE MAGHREB	150j	3 098 707.90DA	Offre unique jugée satisfaisante
17	Aucun soumissionnaire = lot déclaré Infructueux			
24	Aucun soumissionnaire = lot déclaré Infructueux			

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent avis, auprès de la commission des marchés de la wilaya de Guelma, et ce conformément à l'article 101 du décret présidentiel n° 02/250 du 24/07/2002 modifié et complété portant réglementation des marchés publics.